

**Procès-verbal de la réunion du**

15 mai 2013

Toronto (Ontario)

---

**Membres du Conseil présents :**

Rémi Racine, président du Conseil  
Hubert T. Lacroix, président-directeur général (de 9 h 45 à 14 h)  
Vivian Bercovici  
Edward Boyd  
Peter D. Charbonneau  
Pierre Gingras  
Marni Larkin (de 9 h à 14 h 50)  
Terry Leier  
Maureen McCaw  
Patricia McIver  
Brian Mitchell

**Membre du Conseil absent :**

George Cooper

**Également présents :**

Maryse Bertrand, vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil  
Stéphanie Duquette, chef de cabinet du président-directeur général  
Tranquillo Marrocco, secrétaire général associé

**Autres participants :**

Neil McEaney, vice-président principal par intérim, Services anglais (point 11)  
Bill Chambers, vice-président, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles (point 7)  
Steven Guiton, vice-président, Technologies, et chef des Affaires réglementaires (point 3)  
Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture (points 4 et 8)  
Shaun Poulter, premier directeur, Relations gouvernementales (point 7)  
Audrey O'Connell, associée chez Mercer (point 8)  
Jeffrey Orridge, directeur général, Émissions sportives, Services anglais, et directeur général, Jeux olympiques (point 11)  
Patricia Vincent, directrice générale, Rémunération globale, Mieux-être et Conformité, Personnes et Culture (point 8)

**Invités :**

Gary Bettman, commissaire de la Ligue nationale de hockey (LNH) (point 11)  
Bill Daly, commissaire adjoint et directeur des services juridiques, LNH (point 11)  
John Collins, chef de l'exploitation, LNH (point 11)

---

**Ouverture de la séance**

Le président du Conseil ouvre la séance à 9 h.

**1. Huis clos et rapport du président-directeur général**

Ce point de l'ordre du jour n'est pas traité.

**2. Adoption de procès-verbal**

Sur une proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU D'**approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue les 20 et 21 mars 2013.

**3. Le point sur le renouvellement des licences**

Steven Guiton donne un aperçu du processus de renouvellement des licences de la Société auprès du CRTC, des principales questions qui ont été soulevées à l'instance du CRTC, des éléments névralgiques du projet de décision du CRTC et des prochaines étapes.

Les administrateurs demandent des précisions sur les communautés linguistiques en situation minoritaire, les répercussions de la décision sur notre budget et les ententes commerciales conclues avec d'autres radiodiffuseurs.

Les administrateurs interrompent la discussion afin d'accueillir les invités du Conseil.

**11. Rencontre avec les dirigeants de la Ligue nationale de hockey**

Au nom du Conseil, Hubert T. Lacroix souhaite la bienvenue à Gary Bettman, Bill Daly et John Collins, et les présente aux administrateurs. Il donne également les grandes lignes de la discussion qu'il a eue avec eux plus tôt.

Gary Bettman et les administrateurs traitent ensuite de questions d'intérêt commun. Ils abordent notamment la nature d'une éventuelle contribution de la LNH à la *Stratégie 2015*, l'importance du hockey dans la vie des Canadiens, la relation entre les propriétaires et l'Association des joueurs de la LNH, la diffusion de matchs de hockey dans les marchés situés à la frontière canado-américaine ainsi que sur différentes plateformes, et enfin, la sécurité des joueurs.

À la fin de la rencontre, les administrateurs remercient leurs invités de leur collaboration continue avec CBC/Radio-Canada.



### 3. Le point sur le renouvellement des licences (suite)

Les administrateurs reprennent leur discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Ils s'informent des possibilités d'interjeter appel de la décision si celle-ci n'est pas favorable à CBC/Radio-Canada et des modalités des ententes commerciales.

### 4. Rapport du Comité des ressources humaines et de la gouvernance

#### 4.3 Planification des salaires de l'Équipe de la haute direction (EHD)

Edward Boyd fait un exposé succinct sur les salaires de base des membres de l'EHD, le point de référence qui sert à déterminer le salaire de base de chaque poste ainsi que le rajustement salarial recommandé pour chaque membre de l'EHD.

Hubert T. Lacroix informe ensuite les administrateurs que le Conseil stratégique des technologies et le Service des technologies de l'information relèveront de Steven Guiton, et répond aux questions sur l'effet de la réorganisation sur les réunions de l'EHD.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU D'**approuver sans modification les majorations des salaires de l'EHD.

#### 4.4 Modification du Régime de retraite

Edward Boyd explique les motifs sous-tendant la proposition de modification des règlements administratifs.

Les administrateurs s'informent du projet du gouvernement de relever à 50 % la part du financement des régimes de retraite assumée par les fonctionnaires.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU D'**approuver, sous réserve de l'approbation du ministre, la modification proposée de l'annexe B des règlements administratifs intitulée *Régime de retraite de Radio-Canada* (voir l'annexe 1 des présentes), c'est-à-dire un rajustement du taux de cotisation des employés pour porter à 40 % la part des employés dans le financement du Régime de retraite, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

#### 4.5 Mandat de négociation – Association des professionnels et des superviseurs (APS)

Edward Boyd donne un aperçu des enjeux sur lesquels portera la négociation et des raisons justifiant le mandat proposé.

Les administrateurs s'enquière des coûts des divers éléments du mandat de négociation.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU D'**approuver sans modification le mandat de négociation avec l'Association des professionnels et des superviseurs (APS).

#### 4.10 Autres questions

Edward Boyd informe les administrateurs que, conformément à la disposition des règlements administratifs traitant du Code de conduite, la proposition d'élargir le mandat actuel du cabinet Heenan Blaikie auprès de la Société a été soumise à l'approbation du Comité en raison de l'intérêt que peut avoir une administratrice dans ce contrat du fait de son lien avec son employeur. Il explique qu'à l'origine, le mandat du cabinet, défini avant la nomination de Vivian Bercovici au Conseil, portait sur des services liés à la demande de regroupement des syndicats des Services français actuellement à l'étude du Conseil canadien des relations industrielles et que la ressource supplémentaire demandée appuiera les négociateurs des conventions collectives.

#### 4.6 Modification des règlements administratifs – Rémunération des administrateurs

Rémi Racine fait un survol des raisons expliquant la proposition ainsi que des discussions tenues à ce sujet par le Comité des ressources humaines et de la gouvernance réuni le 14 mai 2013. Il indique aux administrateurs que le Comité a décidé de recommander que les règlements administratifs soient modifiés pour simplifier un barème d'honoraires et le rendre ainsi conforme aux pratiques du gouvernement.

Les administrateurs s'informent des conséquences des révisions proposées.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE** modifier, sous réserve de l'approbation du ministre, l'annexe K des règlements administratifs, comme suit :

a) Remplacement des articles 1, 2 et 4 par les articles suivants :

« 1. En application de l'alinéa 51(1)a) de la *Loi sur la radiodiffusion*, l'indemnité journalière payable aux administrateurs, à l'exception du président du Conseil d'administration et du président-directeur général, pour leur participation aux réunions du Conseil et de ses comités (y compris par vidéo-conférence) s'élève à 2 000 \$, sous réserve des dispositions suivantes :

- i. Seulement le quart de l'indemnité journalière est versé lorsque la réunion se tient par conférence téléphonique;
- ii. Les présidents des comités reçoivent un supplément de 250 \$ chaque fois qu'ils président une réunion du Comité;
- iii. Les membres du Comité de vérification reçoivent un supplément de 300 \$ chaque fois qu'ils assistent à une réunion du Comité »;

b) Renumérotation des autres articles en conséquence.

#### 4.7 Cadre des politiques institutionnelles

Edward Boyd fait un survol des raisons expliquant la proposition ainsi que des discussions tenues à ce sujet par le Comité réuni le 14 mai 2013.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU QUE :**

1. Les règlements administratifs de la Société soient modifiés en supprimant l'alinéa 1(1)o);
2. Le mandat du Conseil d'administration soit modifié en supprimant le paragraphe 1(c);



3. Les mandats du Comité de vérification, du Comité des ressources humaines et de la gouvernance et du Comité des infrastructures soient modifiés en y ajoutant la disposition suivante :  
« Le Comité exerce une surveillance relative à l'application des politiques institutionnelles qui sont de son ressort en :
  - a) tenant à jour une liste des politiques "principales" qui requièrent l'approbation du Comité;
  - b) revoyant le rapport sommaire annuel de la direction sur les politiques révisées, modifiées ou dont la révision est prévue; et
  - c) formulant des recommandations ou définissant des orientations relatives aux politiques, le cas échéant. »
4. Le mandat du Comité des ressources humaines et de la gouvernance soit modifié en y ajoutant la disposition suivante :  
« Le Comité exerce une surveillance relative à l'application du cadre des politiques institutionnelles et des politiques institutionnelles qui ne sont pas attribuées à d'autres comités. »
5. Le secrétaire général soit autorisé à apporter des modifications aux mandats du Conseil et de ses comités.

#### 4.8 Assemblée publique annuelle de 2013

Les administrateurs indiquent qu'ils devraient prendre part à l'assemblée publique annuelle en assistant à la diffusion en direct de l'assemblée à leurs stations locales respectives.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU DE** tenir l'assemblée publique annuelle à Toronto, le 23 octobre 2013, de préférence à l'heure du repas du midi.

#### 4.9 Calendrier des réunions de 2014

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU D'**approuver le projet de calendrier 2014 des réunions du Conseil et de ses comités, sous réserve du changement suivant : le report de la réunion des 19 et 20 février 2013 aux 25 et 26 février 2013.

Les administrateurs décident de reporter à plus tard dans la journée la discussion sur les autres questions examinées par le Comité (4.1 Évaluation du rendement du président-directeur général pour 2012-2013 et 4.2 Plan de rendement du président-directeur général pour 2013-2014).

## **7. Le point sur les projets de loi**

### 7.1 Projet de loi C-461

Maryse Bertrand présente les grandes lignes des dispositions du projet de loi qui pourraient avoir des répercussions sur la Société. Shaun Poulter informe ensuite les administrateurs de l'étape à laquelle se trouve le projet de loi dans le processus législatif et des prochaines étapes.

Les administrateurs s'enquêtent de la probabilité que le projet de loi devienne loi et des litiges auxquels le projet de loi pourrait donner naissance dans l'avenir.

### 7.2 Projet de loi C-60

Maryse Bertrand présente les grandes lignes des dispositions du projet de loi ayant trait à la négociation collective et aux conditions d'emploi qui pourraient avoir des répercussions sur la Société. Elle informe également les administrateurs des options qui s'offrent à la Société. Shaun Poulter résume ensuite les discussions et la correspondance avec des fonctionnaires du ministère et du gouvernement à ce sujet.

Les administrateurs débattent de la stratégie que la direction devrait appliquer dans ce dossier. Ils manifestent leur appui à la stratégie actuelle et demandent à être informés de l'évolution du processus législatif.

## **5. Rapport du Comité de planification stratégique**

Edward Boyd indique que le Comité de planification stratégique a repris son examen de l'initiative « Au-delà de 2015 » le 15 avril 2013. Il présente sommairement les questions soulevées par les membres du Comité à propos de la constitution proposée d'un comité consultatif international. Il mentionne également que le Comité a souscrit à l'approche proposée par la direction et a demandé à recevoir des rapports d'étape semestriels.

Les administrateurs s'informent des coûts prévus relatifs au comité consultatif international.

## **6. Rapport du Comité des infrastructures**

### 6.2 Autres questions

Rémi Racine indique aux administrateurs que le Comité des infrastructures a approuvé deux contrats, l'un visant la mise à niveau du logiciel OnAir par SintecMedia et l'autre, passé avec Combat Networks, pour remplacer les systèmes PBX patrimoniaux installés dans les grands centres de production partout au pays par seulement deux nouveaux systèmes/serveurs de base à Toronto et à Montréal.

### 6.1 Plan stratégique du Service des technologies de l'information

Rémi Racine informe les administrateurs que le Comité des infrastructures se penchera sur les quatre composantes représentées au Conseil stratégique des technologies. Le Comité a examiné le plan stratégique du Service des technologies de l'information à sa réunion du 14 mai 2013.



Les administrateurs s'enquèrent des conséquences de l'hébergement de l'information de la Société sur des serveurs étrangers.

Sur la recommandation du Comité des infrastructures, **IL EST RÉSOLU D'**approuver le plan stratégique 2012-2015 du Service des technologies de l'information.

#### **4. Rapport du Comité des ressources humaines et de la gouvernance (suite)**

Les membres indépendants du Comité se sont réunis à huis clos en compagnie de Roula Zaarour pour discuter des derniers points examinés par le Comité.

##### 4.1 Évaluation du rendement du président-directeur général pour 2012-2013

Le président a demandé au secrétaire général d'inscrire au procès-verbal la résolution suivante : sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU D'**approuver l'évaluation du rendement d'Hubert T. Lacroix pour 2012-2013 ainsi que les notes recommandées par le Comité.

##### 4.2 Plan de rendement du président-directeur général général pour 2013-2014

Le président a demandé au secrétaire général d'inscrire au procès-verbal la résolution suivante : sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU D'**approuver le plan de rendement d'Hubert T. Lacroix pour 2013-2014 modifié par le Comité, sous réserve de la présentation de la version finale des cibles de rendement pour approbation aux réunions de juin 2013.

#### **9. Divers et huis clos**

Les membres indépendants du Conseil se réunissent à huis clos. Aucun point à verser au procès-verbal n'est signalé au secrétaire général.

#### **8. Formation – Rémunération et avantages sociaux**

Roula Zaarour et Patricia Vincent passent en revue les programmes de rémunération, d'avantages sociaux et de retraite de la Société. Audrey O'Connell énumère les entreprises qui ont été utilisées dans la comparaison des divers éléments de la rémunération globale.

Les administrateurs s'informent de l'intérêt manifesté par les jeunes employés pour le régime de retraite, des consultations tenues avec les syndicats au sujet des avantages sociaux, des pratiques comparatives du secteur privé pour le partage des coûts des avantages sociaux, de l'influence, le cas échéant, de l'état de santé sur les cotisations aux programmes d'avantages sociaux, des augmentations des cotisations des employés aux régimes de retraite, d'un tableau optimal des avantages sociaux pour les employés plus jeunes, des efforts pour inciter des jeunes à travailler pour la Société, de la transférabilité des avantages sociaux, de l'importance de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, du processus de supplantation et du calendrier établi pour le regroupement des syndicats des Services français.

## 10. Éléments d'information

10.1 Rapport annuel 2012-2013

### Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 30.

### Annexes :

1. Modifications à l'annexe B des règlements administratifs intitulée « *Régime de retraite de Radio-Canada* »

---

Président du Conseil

---

Secrétaire



## Annexe 1

### Modifications à l'annexe B des règlements administratifs intitulée « Régime de retraite de Radio-Canada »

Que, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, l'annexe B des règlements administratifs intitulée « Régime de retraite de Radio-Canada » soit modifiée comme suit :

1. Le paragraphe 4.1(d) est remplacé par ce qui suit :

**Taux de cotisation à compter du juillet 2012**

« (d) Sauf stipulation contraire, les cotisations au Régime de retraite de la SRC à l'égard de la période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 sont versées au moyen de retenues salariales ou selon les modalités déterminées par la Société tant que le Cotisant est un employé accumulant du Service-pension et correspondent au montant suivant :

(i) À l'égard de la période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et se terminant le 30 juin 2013 :

(A) la somme de :

- 1) cinq et cinquante-trois pour cent (5,53 %) à l'égard du Salaire jusqu'à concurrence du MAGA,
- 2) sept et vingt-sept pour cent (7,27 %) à l'égard du Salaire excédant le MAGA,

(B) multiplié par le Facteur d'équivalence à plein temps du Cotisant pour la période donnée.

(ii) À l'égard de la période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2013 :

A) la somme de :

- 1) six et dix-neuf pour cent (6,19 %) à l'égard du Salaire jusqu'à concurrence du MAGA,
- 2) huit et quatorze pour cent (8,14 %) à l'égard du Salaire excédant le MAGA,

B) multiplié par le Facteur d'équivalence à plein temps du Cotisant pour la période donnée. »

2. Le paragraphe 4.1(f) est remplacé par ce qui suit :

**Augmentation du taux**

« (f) Nonobstant les paragraphes 4.1 (c) et (d), le taux de cotisation énoncé dans la clause 4.1 (c) (i)(B), 4.1 (d)(i)(A)(2) ou 4.1 (d)(ii)(A)(2), selon le cas, s'applique à la totalité du Salaire durant toute période au cours de laquelle le Cotisant n'est pas tenu de cotiser au Régime de pension de l'État en raison de son âge. »